

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf octobre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjoint - Mme GOUELLE - Mme LEROY - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - M. COULOMBIER - Mme DENAIS - M. BRETHON - M. MAZIER

Absents : M. LUCAS, Adjoint (procuration donnée à M. VILQUIN) - Mme LAMY - Mme LEFRANC - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. PAUL

Secrétaire de séance : Mme PERRIGAULT

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe MAZIER, nouveau conseiller municipal en remplacement de Madame Nathalie BINARD, démissionnaire.

- **Proposition du Syndicat département d'énergies de la Manche (SDEM) d'exercer la compétence éclairage public sur notre commune.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la présence de M. BLOSSE du SDEM pour répondre aux questions sur ce premier point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Présidente du SDEM, Mme BESNIER, par lequel le syndicat propose l'exercice de la compétence optionnelle de l'éclairage public (transfert de la compétence éclairage).

De nombreuses communes ont adhéré au SDEM avec encore quelques communes en cours de réflexion.

Monsieur Fourré explique qu'à Sartilly il y a 327 points lumineux (un foyer lumineux est un luminaire avec source). Il y a des demandes régulières en mairie de points lumineux qui ne fonctionnent pas.

Le SDEM propose 3 solutions sous forme de 3 formules A, B ou C :

- la formule A est une formule curative au tarif de 12 euros par foyer par an avec option relampage.

- la formule B, préventive et curative, est au tarif de 21 euros par foyer par an avec huit visites nocturnes par an, réglage de l'horloge, et suppression ou ajout de points lumineux qui se feraient suite à notre demande auprès du SDEM.

- la formule C est une formule tout confort au tarif de 35 euros par foyer par an.

Un audit de quatre à six mois au coût de 7000 euros sera à réaliser avant le transfert de la compétence.

Cet audit permettra de chiffrer :

- les dépenses d'intervention actuelle par la CEGELEC,
- le nombre de compteurs actuels,
- le coût de l'éclairage.

La décision d'adhésion sera prise ultérieurement car le conseil municipal manque d'informations sur le coût actuel de l'éclairage public.

- **Aménagement paysager des giratoires nord et sud de la déviation et celui de la Route de Carolles (RD 61) et signature d'une convention pour l'entretien.**

Le conseil départemental propose le thème du cheval pour les giratoires Sud et Nord, et le thème de la Mer pour le giratoire situé Route de Carolles.

Les services du conseil départemental se chargeront de l'aménagement. Par contre, l'entretien sera effectué par la commune.

Une commission voirie et cadre de vie va être réunie afin d'examiner plus précisément le projet.

- **Projet de schéma de coopération intercommunale.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet proposé par Madame la Préfète du nouveau schéma de coopération intercommunale.

L'objectif est de renforcer les intercommunalités via un certain nombre de fusions. En effet, la population minimale actuelle des intercommunalités est de 20 000 habitants. Madame la Préfète de la Manche propose de passer à 104 000 habitants.

Tous les conseils municipaux doivent se prononcer.

Il est décidé de retarder cette décision. Le conseil municipal préférerait que la priorité soit plutôt mise sur la création de communes nouvelles, par exemple à partir de la carte des anciens cantons.

- **Convention avec le SDIS (Syndicat départemental d'incendie et de secours).**

Actuellement quatre agents communaux sont des pompiers volontaires. Le SDIS propose d'indemniser cette mise à disposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour une signature entre le SDIS et la commune.

- **Participation des communes pour le transport de la Banque Alimentaire.**

1055 bénéficiaires sont venus au relais alimentaire en 2014. La dépense par bénéficiaire est de 2,94 euros. Cette dépense correspond au coût global de transport en 2014 et l'inscription pour la totalité des 16 communes participantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la demande de participation aux transports et adhésions qui sera effectuée aux communes. Un courrier va être adressé aux mairies respectives.

- **Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles.**

Monsieur VILQUIN informe que le total des dépenses de fonctionnement des écoles sur l'année scolaire 2014-2015 s'élève à 228 930,18 €, dont un coût des TAP évalué à 19 031,23 € après déduction du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires (29 700 €).

296 élèves ont fréquenté les écoles de Sartilly en 2014-2015, soit un coût par élève de 773,41 € (649,20 € l'année passée), et un coût hors TAP de 709,12 €.

Le montant hors TAP sera versé à l'école privée. Le montant avec TAP sera réclamé aux communes dont les enfants fréquentent les écoles de Sartilly.

- **Participation des communes sur le prix de repas à la cantine.**

Le prix du repas versé par les parents est de 3,40 € par repas. Or, le coût du repas revenant à la commune est de 4,94 €. La collectivité de Sartilly prend en charge les 1,54 € de différence pour les enfants de Sartilly, mais ces 1,54 € seront aussi demandés aux communes dont les enfants sont scolarisés à Sartilly.

- **Désignation d'un membre pour le CCAS suite à la démission de Nathalie BINARD.**

Monsieur Jean LOUIS DIT GUERIN sera membre du CCAS suite à la démission de Madame Nathalie BINARD.

- **Questions diverses**

a) Ecole vandalisée.

Durant les vacances estivales, l'école élémentaire a été vandalisée deux fois. Les coupables ont été identifiés par la gendarmerie. Le coût des dégâts est évalué à 4077,27 €. Trois familles ont versé leur chèque, l'assurance de la 4^{ème} famille interviendra directement pour le remboursement des dégâts.

Le conseil municipal autorise Monsieur RAULT à défendre les intérêts de la commune devant la justice et permet également à la commune d'encaisser les chèques des familles.

b) Terrassement Route du Manoir.

La commune s'engage à mettre à disposition un terrain à la Communauté de Communes Avranches - Mont Saint Michel pour le stockage de la terre par le biais d'une convention.

c) Devis de la STURNO.

Monsieur Fourré présente un devis de la STURNO relatif à des travaux portant sur l'éclairage public dans le centre bourg, pour un coût de 18 090,00 € TTC à budgétiser en investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

d) Commémoration du centenaire des caporaux de SOUAIN au Chefresne.

Monsieur le Maire fait part d'une invitation de Madame le Maire de Le Chefresne à une cérémonie les samedi 14 et dimanche 15 novembre.

e) Problèmes de stationnement dans la Grande Rue.

Monsieur Fourré expose les problèmes de stationnement et de sortie d'une ruelle dans la Grande Rue occasionnant des difficultés de circulation pour un riverain. Une réunion d'une commission va être organisée.

f) Départ de la secrétaire générale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Blandine GORET pour une mutation en Corrèze. Un avis de vacance de poste est déposé. Une commission est

établie ainsi afin d'examiner les candidatures : Mme GOUELLE – M. RAULT – M. LUCAS – Mme JARDIN – Mme LEROY – M. LOUIS DIT GUERIN.

g) Elections régionales.

La composition du bureau des élections des 6 et 13 décembre est établie.

h) Impayés d'eau.

Monsieur le Maire fait part d'un nombre important d'impayés d'eau. Il informe les membres du conseil qu'il a commencé à envoyer des courriers aux mauvais payeurs.

i) Travaux de sécurisation des Jardinets.

Monsieur BRETHON demande si les travaux d'aménagement pour la sécurité des piétons à l'entrée sud du bourg vont bientôt commencer. Monsieur FOURRÉ lui répond que le démarrage des travaux est en attente de la réalisation de l'assainissement qui est du ressort de la Communauté de Communes. Il précise que les travaux d'étude pour l'assainissement ne font que commencer et qu'en conséquence les travaux d'aménagement pour les piétons aux Jardinets seront entrepris courant 2016.

j) Commémoration du centenaire des caporaux de SOUAIN à Souain.

Monsieur LOUIS DIT GUÉRIN donne un compte rendu de la cérémonie organisée à Souain lors des Journées du Patrimoine. Un album photo est disponible en Mairie. Il remet également un cadre avec des cartes postales éditées spécialement en souvenir de cette journée.